

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

DELIBERATION N°2021.00166

**CONVENTION DE SERVICE COMMUN SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE
ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,

Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

Le 17 mai 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210505-02021001660

DATE D'AFFICHAGE : 17 mai 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 MAI 2021

CONVENTION DE SERVICE COMMUN SPORTS LOISIRS ET VIE SOCIALE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Les évolutions institutionnelles et les démarches engagées depuis plusieurs années ont permis à Saint-Etienne Métropole de devenir Métropole au 1^{er} janvier 2018 et ont confirmé des enjeux forts pour le territoire ainsi que la nécessité de répondre à de nouveaux besoins.

Parallèlement, Saint-Étienne Métropole, dès fin 2015 (votes du Bureau en date du 26 novembre 2015 et du Conseil de Communauté le 10 décembre 2015), a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la Métropole.

Ainsi, les deux collectivités ont décidé d'engager un processus de mises en commun de leurs moyens sur des thématiques prioritaires qui leur permettront de préfigurer des offres de service à destination des autres communes membres.

Aujourd'hui la mutualisation de l'offre de service sur les Sports entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole est souhaitée pour rationaliser les ressources dans un environnement économique de plus en plus contraint et permettre de créer des fonctions d'expertises suffisamment dimensionnées pour faire face aux nouveaux enjeux et améliorer la coopération et la coordination dans la mise en œuvre de l'action publique.

C'est ainsi que Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne, dans la poursuite du schéma de mutualisation et de l'organigramme cible présenté au CTP de la ville de Saint-Etienne le 16 mars 2021 et celui de Saint-Etienne Métropole le 22 mars 2021, ont décidé de créer une direction « Sports Loisirs et vie sociale » regroupant les directions « Sports Jeunesse Vie Associative » de la ville de Saint-Etienne et « Sports et Loisirs » de Saint-Etienne Métropole afin d'optimiser le fonctionnement de leurs organisations.

Pour assurer les missions de pilotage et de management de cette direction, un service commun est créé. Il intégrera dans un premier temps les postes de Directeur, Directeur adjoint, Chargé de mission, Chef de service « Administration Générale », Chef de service « Piscine Patinoire », Chef de service « Équipements Sportifs et Associatifs » qui auront pour mission de proposer une nouvelle organisation mutualisée et un calendrier de mise en œuvre.

Une convention de création de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposée et jointe à la présente délibération.

L'ensemble des charges sera assumé comptablement par Saint-Etienne Métropole et sera partagé.

Les CTP de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole, consultés les 30 mars et 26 avril 2021, ont approuvé cette évolution d'organisation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe de création d'un service commun de la direction Sports, Loisirs et Vie Sociale et son rattachement à Saint-Etienne Métropole,**
- **approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU